

Coûts énergétiques élevés-

Quelles sont les possibilités de prise en charge des coûts ?

Si vous bénéficiez de l'allocation de chômage II ou de l'aide sociale, veuillez vous adresser à votre gestionnaire de dossier et l'informer immédiatement de l'augmentation des acomptes et demander la prise en charge de la créance supplémentaire.

Si vous bénéficiez de l'allocation familiale ou de l'allocation logement, signalez les frais de chauffage courants plus élevés à la caisse d'allocations familiales ou à votre gestionnaire de dossier. Vous pouvez également demander au Jobcenter de prendre en charge le paiement complémentaire.

Si vous êtes un travailleur à faible revenu, vous pouvez, en fonction de vos revenus, obtenir une prise en charge unique des frais - pour le mois au cours duquel le paiement complémentaire est dû - auprès du Jobcenter.

→ Faites la demande immédiatement, le mois même où vous recevez le décompte avec le paiement complémentaire, par la suite, seul un prêt est souvent possible auprès du Jobcenter !

► Vous trouverez le formulaire de demande sur cette page.

Vous pouvez convenir d'un paiement échelonné avec votre fournisseur d'énergie/bailleur.

Profitez du contrôle gratuit des économies d'électricité dans le district de Tuttlingen (Zollernalbkreis), prenez rendez-vous en appelant le 07461 78015-12 (07431 1342642).